



F
S
U

Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Supplément n°1 du 04 janvier 2010
au Bulletin n°570 - ISSN : 1250-3509

«Spécial **ASH**»

Tout le secteur de l'aide aux élèves en difficulté et de la scolarisation des enfants handicapés menacé !

- RASED : moins de personnels, plus d'élèves...
- Elèves hautement perturbants scolarisés avec des solutions insuffisantes.
- Elèves de CLIS et d'UPI dans des dispositifs surchargés avec un accompagnement assuré par des personnels précaires mal payés, non formés,...
- Insuffisance d'ITEP, absence d'EREA dans le 93.
- Insuffisance de moyens pour l'accompagnement des élèves handicapés scolarisés.

**Pour réfléchir ensemble
et envisager les actions à venir**

JOURNÉE DE FORMATION SYNDICALE «L'ASH en Seine-Saint-Denis» Jeudi 25 mars 2010

**Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération à Bobigny (Salle Henri Oreste)**

*(Une nouvelle publication vous parviendra
pour vous inscrire avant les congés de Février)*

Sommaire : p.1 : Journée de formation syndicale du 25/03/10 - p.2 : Poursuite des menaces contre les RASED.

Nouvelles inquiétudes sur le devenir des aides spécialisées à l'école - p. 3 : De plus en plus de missions avec de moins en moins de personnels - p.4 : Le point de vue d'une psychologue scolaire ; Les dispositifs d'intégration.

Directeur de la publication : F.COCHAIN - N° C.P. : 0610 S 07500 - Prix du N° : 1,50 € - Imprimerie Spéciale du SNU.ipp 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 pl. de la Libération, 93016 Bobigny cedex, Tél. : 01.48.96.36.11., Fax : 01.48.96.36.80, Email : snu93@snuipp.fr - <http://www.snuipp.fr/93>. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNU.ipp Seine Saint Denis. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNU.ipp.

EDITORIAL

Poursuite des menaces contre les RASED

Les suppressions de postes annoncées dans l'Education Nationale pour 2010 s'ajoutant aux 1500 effectives pour les RASED et en particulier les maitres E à la rentrée 2009, le rapport de l'inspection générale, la diminution des départs en formation, le flou volontaire de la nouvelle circulaire sont bien la preuve de la volonté politique de ce gouvernement de créer progressivement les conditions de la suppression des réseaux d'aide.

La situation depuis la rentrée 2009 :

- Secteurs dépourvus d'aide spécialisée.
- Saupoudrage et dispersion des aides.
- Réseaux d'aides incomplets.
- Confusion entre les différents types d'aide.

Le discours du ministre se veut rassurant : *«il n'y aurait aucune volonté de supprimer les RASED»*.

Pourtant force est de constater que le gouvernement prive les élèves de cette aide gratuite, apportée par des enseignants spécialisés, dans le cadre du temps scolaire pour tous, faisant partie du Service Public d'Education. **Si le projet de budget 2010 n'annonce pas de nouvelles mesures concernant les RASED, les conditions de la rentrée 2010 nous invitent à la plus grande méfiance.**

Aujourd'hui les conditions d'exercice des RASED se dégradent, les prises en charge sont insuffisantes et ne répondent pas aux besoins des élèves et de leur famille dans le service public d'Education.

Demain, la forte baisse du volume des départs en stage de formation poursuivra cette opération de «sape» des RASED. **Nous ne laisserons pas faire.**

Nouvelles inquiétudes sur le devenir des aides spécialisées à l'Ecole

Le collectif national RASED adresse une lettre ouverte et une demande d'audience au ministre de l'Education Nationale

Les organisations syndicales (Se-Unsa, Sgen-CFDT, Snuipp, FO, CGT Educ'action) réunies avec les associations professionnelles (AFPEN, FNAME et FNAREN) et les associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP) ont décidé d'adresser le 11 décembre, une lettre ouverte au ministre de l'Education Nationale, pour l'alerter sur la situation des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

En effet, après la mobilisation exceptionnelle de l'an passé (250 000 signatures de la pétition «sauvons les RASED») 1500 postes ont cependant été fermés et 1500 personnels ont été nommés sur des postes dits «surnuméraires». Malgré la parution de la circulaire 2009-088 soulignant l'existence des RASED à l'Ecole, l'inquiétude demeure sur :

- le maintien de tous les postes de réseaux d'aides, à l'occasion de la carte scolaire 2010, dans le contexte de suppression globale de 16 000 postes dans l'Education Nationale,
- les départs en stages de formations spécialisées: seuls 36 candidats ont été retenus pour l'aide rééducative et 119 pour l'aide pédagogique, alors qu'ils étaient 252 et 544 l'année précédente,
- le devenir des centres de formation ASH, et de l'ensemble des formations spécialisées et DEPS, dans le nouveau cadre universitaire de formation des maîtres.

Sur l'ensemble de ces sujets, les organisations syndicales et les associations demandent une audience au ministre de l'Education, pour exiger que les dispositifs d'aides spécialisées aient les moyens de poursuivre leur mission pour la réussite de tous les enfants à l'Ecole.

Paris, le 11 décembre 2009

De plus en plus de missions avec de moins en moins de personnels...

Il y a plus de dix ans, en Seine Saint-Denis ont été créés des postes d'enseignants dédiés à l'aide pédagogique à la scolarisation d'enfants porteurs de handicap.

Ces postes ont successivement pris le nom de Maîtres d'aide à l'intégration (MAI), puis à la Scolarisation (MAS), et enfin de conseillers à la scolarisation (CS).

Ce changement d'appellation servant à simuler une évolution dans la prise en charge de ces enfants, à défaut de se pencher réellement, en lien avec le terrain, sur des contenus dont le fait qu'ils étaient entièrement à construire pouvait être un atout pour l'action pédagogique dans son entier.

En effet, nombre d'outils, de méthodes, d'étayages propres à des handicaps divers recèlent de manière transversale des remédiations à la grande difficulté scolaire, en général.

Sans doute le manque d'intérêt pédagogique, au profit d'un intérêt plus «comptable» du secteur A.I.S. ne créait pas, à ce moment, les conditions propices à une telle prise en compte.

Une piste de réflexion et d'échange d'expériences pédagogiques risque donc d'être perdue.

Aujourd'hui, loin d'avancer dans le domaine de la prise en compte du handicap et de l'aide apportée aux enseignants accueillant ces élèves, et dans le cadre, sans doute de la redécoration des vitrines pédagogiques en cette période de fêtes, notre administration persiste dans le non sens en confiant très majoritairement à ces enseignants (les conseillers à la scolarisation en charge du handicap) une mission dite «supplémentaire». Il s'agit rien moins que d'agir sur les situations hautement perturbantes.

A ce moment, un petit tour d'horizon du propriétaire peut s'avérer instructif.

- Une gestion du champ du handicap «désahabillée» sans avoir été réellement traitée.
- Une proposition de traitement des «situations hautement perturban-

tes» avec des moyens dérisoires, sans même un contenu annoncé, alors que des postes de médiation violence restent en nombre insuffisant.

- Un rapprochement implicite entre ces situations et le champ du handicap (mêmes personnels impliqués) dont les implications, à tout le moins, mériteraient un débat entre personnels de la santé et de l'éducation !

Le tour du propriétaire ne donne pas vraiment envie d'acheter le bâtiment !

Et si, au fond, le dit propriétaire ne voulait pas vendre un bien qui lui coûte de l'argent, mais s'en débarrasser purement et simplement, procéderait-il autrement ?

Nous savons tous, enseignants, que ces situations sont extrêmement perturbantes, nous qui sommes aux premières lignes de ce symptôme de la misère sociale. Mais nous connaissons aussi les vraies solutions, celles qui aideront à briser le ghetto social qui se renforce en mettant en place des moyens réellement utiles: restaurer l'AIS pour permettre la prévention et la contribution au traitement de l'échec scolaire par le système éducatif, développer une médecine scolaire indigente, des services sociaux en état de fonctionner, créer des postes dans les secteurs de soins débordés, cesser les attaques contre le secteur associatif qui permet aux enfants de s'ouvrir sur le monde autrement qu'à travers un écran de télé.

Réveillons nous avant que le climat de fatalisme, distillé au goutte à goutte par une minorité très soucieuse de ses avoirs et consciente de son action, ne vienne à avoir raison de notre Humanité.

Le point de vue d'une psychologue scolaire

La décision de nommer des référents pour les enfants hautement perturbants va davantage fragiliser les réseaux d'aide dont le travail a déjà été rendu plus compliqué par la mise en place des AP et la réorganisation des secteurs d'intervention des maîtres E après la suppression d'un grand nombre de postes.

En effet la décision de prendre ces référents dans le contingent des conseillers à la scolarisation et des RASED (psy, G et E) va priver les enfants relevant du champ du handicap de la réflexion et des adaptations pédagogiques menées par les conseillers à la scolarisation et les enseignants concernés.

Les équipes RASED déjà amputées à la rentrée 2009 et les conseillers à la scolarisation se retrouvent avec une nouvelle mission à assurer sans apport de moyens nouveaux.

De plus l'improvisation et la précipitation avec lesquelles a été organisé ce dispositif, plutôt que d'apporter des solutions aux difficultés qui sont réelles sur le terrain, risque de générer des dysfonctionnements graves. Car des situations, qui nécessitent une analyse approfondie et précise aussi bien de la souffrance des enfants concernés que de leur environnement, vont être traitées par des personnels pas nécessairement formés pour cette mission. Va-t-on proposer à ces personnels de trouver des solutions «tout terrain et clef en main» avec toutes les dérives que cela peut comporter : étiquetage des enfants, non respect des familles, non respect des enseignants. Les situations d'échec et de violence ont des causes multi-factorielles (familiales, sociales, psychologiques, relationnelles, cognitives) qui ne sauraient trouver de réponse satisfaisante en dehors d'une prise en charge collective par les enseignants et les équipes de RASED.

L'administration multiplie des dispositifs créés «ex nihilo» en invalidant ceux existant (travail d'équipe, RASED) au lieu de les renforcer. Nous sommes face à une logique comptable qui fait fi de toute déontologie. Déontologie bafouée quand on demande aux écoles de faire remonter les dossiers MDPH pour le 18 décembre comme si la dimension handicap pouvait se gérer au pas de charge.

Les psychologues scolaires ne sont-ils là que pour cautionner ce traitement inapproprié à l'égard des enfants et de leurs familles ? Accepter des injonctions pareilles, c'est justement renoncer à la psychologie.

Les dispositifs d'intégration : des discours à la réalité...

Depuis la Loi de Février 2005, un des axes prioritaires affiché par L'Education Nationale est la scolarisation des élèves en situation de handicap. Une Loi aux objectifs salutaires pour les enfants handicapés mais aucun réel moyen pour la mettre en place. Au final cette loi a conduit à la disparition des personnels en charge du traitement de la difficulté scolaire au niveau des circonscriptions (ex secrétaires CCPE), au transfert d'élèves des IME vers les CLIS où l'encadrement est moins coûteux pour l'Etat... Rien que des économies faites sur le dos des publics qui ont des besoins éducatifs particuliers ! Ajoutons à cela les fermetures de postes en RASED et l'on mesure la volonté des gouvernants actuels de faire mieux pour ceux qui en ont le plus besoin.

Les dispositifs d'intégration, CLIS en élémentaire et UPI dans le secondaire dépassent pour beaucoup le seuil maximum d'élèves. Les AVS font souvent défaut et l'enseignant se retrouve alors seul pour gérer des élèves ayant des niveaux scolaires et des difficultés différentes. Une grande partie des CLIS sont pourvues par des collègues non spécialisés voire débutants : les postes existent mais les conditions de travail sont telles que les personnels, y compris les maîtres option D, ont du mal à y rester.

Pour une scolarisation de qualité des élèves en situation de handicap nous revendiquons :

- Un respect du nombre d'élèves indiqué par les textes et une baisse des effectifs permettant de prendre en compte les spécificités de chaque élève de CLIS.
- Un AVSco à plein temps pour chaque classe et des AVSi pour les élèves qui en ont besoin.
- La création de nouveaux dispositifs CLIS et UPI pour assurer l'orientation et l'affectation des élèves.
- La création de services de soins rattachés à chaque dispositif UPI et CLIS.
- Un cadre de travail incluant notamment du temps de concertation pour permettre réellement les intégrations en classe ordinaire et l'élaboration des projets de scolarisation.
- Le paiement de toutes les heures de concertation effectuées en UPI où le service avec les élèves est de 21h.
- Une pérennisation et une réelle formation des AVS sur des postes leur assurant un métier reconnu et une perspective de carrière.